



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

17-DE

Séance ordinaire du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 18 mai dernier, s'est assemblé à la salle des Maitres Beurriers à Martigné Ferchaud.

Présences :

BADOUD Chrystelle	Présente	FRÉMONT Julien	Présent	MARTIN Yves	Présent
BODIN Joseph	Présent	GOSNIER Stéphane	Présent	MAZURAS Chantal	Présente
BOIXIERE Benjamin	Présent	HENRY Patrick	Présent	MONHAROUL Claude	Présente
BOUDET Sébastien	Présent	LE GALL Yann	Présent	MOULIN Monique	Présente
BRÉMOND Véronique	Présente	LE MOULT Amandine	Présente	RIX Pierre	Présent
CAILLAULT Christèle	Présente	MALOEUVRE Alain	Présent	ROINSON Carole	Présente
CHEVALIER Johann	Présent	MALOEUVRE-RASTELLI Stephanie	Présente	THOMMEROT Catherine	Présente
COUPÉ Christophe	Présent	MARSOLLIER Carine	Présente		

Procurations :

Secrétaire de séance : M. Benjamin BOIXIERE

N° 2020/017

DECISION DE HUIS CLOS

Sous la présidence de M. Yves MARTIN, 1^{er} adjoint

En vertu de l'article L 2121-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou trois élus ont la faculté de demander la tenue de la séance du conseil municipal à huis clos.

Les circonstances sanitaires actuelles et le respect des mesures mises en place pour éviter la propagation du virus COVID 19 ne permettent pas d'accueillir du public lors de la séance du conseil municipal.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter par délibération de prononcer le huis clos pour la totalité de la séance du 27 mai 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-18 ;

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

SLO

ID: 50354030179-20200528-017-DE

Considérant que la demande de prononciation du huis clos présent
Considérant que compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par:

23 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre

- Décide de prononcer le huis clos pour la séance du conseil municipal du 27 mai 2020 .

Pour extrait conforme, le 28 mai 2020

Le Maire,
Patrick HENRY



(Handwritten signature)



Extrait du Registre des Délibérations

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

19/05/2020 10:05:28:20201018-DE

SLOX

Séance ordinaire du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 18 mai dernier, s'est assemblé à la salle des Maitres Beurriers à Martigné Ferchaud.

Présences :

BADOUD Chrystelle	Présente	FRÉMONT Julien	Présent	MARTIN Yves	Présent
BODIN Joseph	Présent	GOSNIER Stéphane	Présent	MAZURAIS Chantal	Présente
BOIXIERE Benjamin	Présent	HENRY Patrick	Présent	MONHAROUL Claude	Présente
BOUDET Sébastien	Présent	LE GALL Yann	Présent	MOULIN Monique	Présente
BRÉMOND Véronique	Présente	LE MOULT Amandine	Présente	RIX Pierre	Présent
CAILLAULT Christèle	Présente	MALOEUVRE Alain	Présent	ROINSON Carole	Présente
CHEVALIER Johann	Présent	MALOEUVRE-RASTELLI Stéphanie	Présente	THOMMEROT Catherine	Présente
COUPÉ Christophe	Présent	MARSOLLIER Carine	Présente		

Procurations :

Secrétaire de séance : M. Benjamin BOIXIERE

N° 2020/018

INSTALLATION DU CONSEIL ET ELECTION DU MAIRE

Monsieur Yves MARTIN 1^{er} adjoint au Maire, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier.

La liste conduite par Monsieur Patrick HENRY – tête de liste a recueilli 577 suffrages et a obtenu 23 sièges.

Sont élus : Mme Chrystelle BADOUD, M. Joseph BODIN, M. Benjamin BOIXIERE, M. Sébastien BOUDET, Mme Véronique BREMOND, Mme Christèle CAILLAULT LEBLOIS, M. Johan CHEVALIER, M. Christophe COUPÉ, M. Julien FRÉMONT, M. Stéphane GOSNIER, M. Patrick HENRY, M. Yann LE GALL, Mme Amandine LE MOULT, M. Alain MALOEUVRE, Mme Stéphanie MALOEUVRE RASTELLI,

Mme Carine MARSOLLIER, M. Yves MARTIN, Mme Chantal MAZU
Pierre RIX, Mme Carole ROINSON et Mme Catherine THOMMEROT.

Monsieur Yves MARTIN, 1^{er} adjoint au Maire, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 mars 2020.

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal, M. Joseph BODIN

Monsieur Benjamin BOIXIERE a été désigné comme secrétaire de séance.

Sous la présidence de M. Joseph BODIN, doyen d'âge de l'assemblée :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	23
A déduire :	1
Suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12
M. Patrick HENRY.....	22

➤ M. Patrick HENRY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Pour extrait conforme, le 28 mai 2020

Le Maire,
Patrick HENRY





Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

197 035-213501879-20200526-2020_019-DE

Extrait du Registre

des Délibérations de Conseil

Municipal

Séance ordinaire du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 18 mai dernier, s'est assemblé à la salle des Maîtres Beurriers à Martigné Ferchaud, sous la présidence de M Patrick HENRY, Maire

Présences :

BADOUD Chrystelle	Présente	FRÉMONT Julien	Présent	MARTIN Yves	Présent
BODIN Joseph	Présent	GOSNIER Stéphane	Présent	MAZURAI Chantal	Présente
BOIXIERE Benjamin	Présent	HENRY Patrick	Présent	MONHAROUL Claude	Présente
BOUDET Sébastien	Présent	LE GALL Yann	Présent	MOULIN Monique	Présente
BRÉMOND Véronique	Présente	LE MOULT Amandine	Présente	RIX Pierre	Présent
CAILLAULT Christèle	Présente	MALOEUVRE Alain	Présent	ROINSON Carole	Présente
CHEVALIER Johann	Présent	MALOEUVRE-RASTELLI Stephanie	Présente	THOMMEROT Catherine	Présente
COUPÉ Christophe	Présent	MARSOLLIER Carine	Présente		

Procurations :

Secrétaire de séance : M. Benjamin BOIXIERE

N° 2020/019

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints et de conseillers délégués relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 6 adjoints.

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

SLO

ID : 035-213501679-20200528-2020_019-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par:

23 voix pour,
0 abstention,
0 voix contre

- Décide la création de 6 postes d'adjoints au Maire.

Pour extrait conforme, le 28 mai 2020

Le Maire,
Patrick HENRY



**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Envoyé en préfecture le 28/05/2020

Reçu en préfecture le 28/05/2020

Affiché le

N° 035213591875-20200628-2020_020-DE

SLO

Séance ordinaire du 27 mai 2020

L'an deux mille vingt, le 27 mai à 19h00, le Conseil Municipal de la ville de MARTIGNÉ-FERCHAUD, légalement convoqué le 18 mai dernier, s'est réuni à la salle des Maitres Beurriers à Martigné Ferchaud, sous la présidence de M Patrick HENRY, Maire

Présences :

BADOUD Chrystelle	Présente	FRÉMONT Julien	Présent	MARTIN Yves	Présent
BODIN Joseph	Présent	GOSNIER Stéphane	Présent	MAZURAS Chantal	Présente
BOIXIERE Benjamin	Présent	HENRY Patrick	Présent	MONHAROU Claude	Présente
BOUDET Sébastien	Présent	LE GALL Yann	Présent	MOULIN Monique	Présente
BRÉMOND Véronique	Présente	LE MOULT Amandine	Présente	RIX Pierre	Présent
CAILLAULT Christèle	Présente	MALOEUVRE Alain	Présent	ROINSON Carole	Présente
CHEVALIER Johann	Présent	MALOEUVRE-RASTELLI Stephanie	Présente	THOMMEROT Catherine	Présente
COUPÉ Christophe	Présent	MARSOLLIER Carine	Présente		

Procurations :**Secrétaire de séance : M. Benjamin BOIXIERE****N° 2020/020****ELECTION DES ADJOINTS**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
VU la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 6,

Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus

élevée sont élus. » (Art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités
procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste 1 de candidats est la suivante :

M. Yves MARTIN, 1^{er} adjoint
Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, 2^{ème} adjointe
M. Yann LE GALL, 3^{ème} adjoint
Mme Catherine THOMMEROT, 4^{ème} adjoint
M. Alain MALOEUVRE, 5^{ème} adjointe
Mme Véronique BREMOND, 6^{ème} adjointe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins :23
Bulletins blancs ou nuls : 1
Suffrages exprimés :22

Ont obtenu :

Liste 1 présentée par M. Yves MARTIN: .22 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

- M. Yves MARTIN, 1^{er} adjoint
- Mme Christelle CAILLAULT LEBLOIS, 2^{ème} adjointe
- M. Yann LE GALL, 3^{ème} adjoint
- Mme Catherine THOMMEROT, 4^{ème} adjoint
- M. Alain MALOEUVRE, 5^{ème} adjointe
- Mme Véronique BREMOND, 6^{ème} adjointe

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Pour extrait conforme, le 28 mai 2020

Le Maire,
Patrick HENRY

